



**Section de Saône & Loire**

### **CT DU 08 janvier 2015 SUPPRESSION d' EMPLOI**

Le seul point à l'ordre du jour était la suppression des effectifs 2015

Le quorum n'étant pas atteint le CTL a été reporté au 16/01/2015

### **CT DU 16 janvier 2015**

La déclaration liminaire seule intervention de Fo est reprise ci dessous

Déclaration liminaire au CTL du Jeudi 08 janvier 2015

Avant d'aborder l'objet de cette déclaration, les élus **FO DGFIP 71** vous présentent, Monsieur le Président, ainsi qu'à l'ensemble de la parité administrative et l'ensemble des représentants du personnel, leurs meilleurs vœux pour cette nouvelle année de dialogue social, dans un contexte qu'ils souhaitent constructif et apaisé.

Nous sommes réunis aujourd'hui pour aborder la situation des emplois dans le département « suite à la traduction du PLF 2015 ». En raison de sa nature particulière, nous saluons le fait que ce sujet soit le seul à l'ordre du jour.

Effectivement, une traduction départementale pouvait sembler nécessaire tant le PLF 2015 rend incompréhensible les réductions d'effectifs imposées à notre réseau.

Hélas, la traduction a concrétisé les suppressions mais ne les a pour autant pas rendus intelligibles. En effet, cette traduction ne nous a pas permis de comprendre ce qui a conduit à faire le choix de supprimer des emplois dans chaque structure visée. Cette incompréhension découle du manque de précision de la méthodologie et de l'absence de justification de la ventilation des suppressions au niveau local.

La synthèse méthodologique transmise est imprécise.

L'introduction indique que « l'essentiel reste inchangé » et que MAGERFIP est présenté « schématiquement ».

Si globalement la méthodologie reste inchangée par rapport à 2014, nous pouvons néanmoins noter des différences : par exemple, le taux de contribution proportionnelle n'est pas indiqué, les gains de productivité fléchés sont à nouveau à l'ordre du jour, ce qui n'est pas un détail. De plus,

nous pouvons déplorer l'absence de plancher de répartition entre les postes de directions et les structures du réseau.

Ces éléments ne sont pas présents dans le document de présentation, alors qu'ils sont essentiels et ont évolué.

La traduction locale nous paraît non justifiée. La situation des emplois au 31/12/2014 n'a pas été transmise. Dans les documents mis à notre disposition, les choix des postes sur lesquels sont localisées les suppressions ne sont pas motivés, ni même expliqués.

Comprendre ne nous aurait en aucun cas conduit à accepter le principe des suppressions ni leur localisation. Comprendre nous aurait permis de dialoguer, d'échanger des arguments et espérer faire bouger les lignes. Dans la mesure où le choix qui est fait est celui de l'opacité, la section **FO DGFIP 71** a décidé d'exprimer sa désapprobation par le silence lors de ce comité technique local

Les représentants de **FO DGFIP 71**